VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

N

COMMUNE DE CUVILLY

COMMUNE DE LA NEUVILLE-SUR-RESSONS

LE BOSQUET BLANC

LE CHAMP DE LA VACHE

LE CLOS DES MAILLES

LE BAS DE RESSONS

LE MALEPRINCE

LE BOSQUET GRAS

LE CHEMIN DE MONTDIDIER

LE CLOS DU SAIN FOIN

LE PARC A POURCEAUX

LE FOND MADELON DURIEZ

LE VILLAGE

LE CLOS DES HAUTS

LE CLOS DES MOINES

LA FERME DE BAYENCOURT

LA LAITERIE DE RESSONS

LE CLOS DE LA FOSSE

LA MONTAGNE

LE CHAMP L'HEUILLET

LA PRAIRIE DE BAYENCOURT

LE MARAIS

LA CROIX VERTE

LE RECUET

LE CHAMP DE TARSY

RESSONS-SUR-MATZ

A

UI

N

UD

UAb

UAa

1 AUh

1 AUr

1 AUi

Np

Na

LEGENDE

- Limite communale
- Courbe de niveau
- Limite de zone
- Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- Haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Plantations à créer (article R.123-9(13°) du Code de l'Urbanisme)
- Terrains cultivés à protéger (article L.123-1-5(9°) du Code de l'Urbanisme)
- Immeuble protégé en vertu des dispositions de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Tronçon de rue où l'implantation des constructions à l'alignement est autorisée
- Secteur où les sous-sols enterrés sont interdits
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Partie visible sur un autre plan
- **UAa** Zone urbaine ancienne centrale
- **UAb** Zone urbaine ancienne péri-centrale
- **UD** Zone urbaine mixte
- **UI** Zone urbaine à vocation économique
- **1 AUh** Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- **1 AUi** Zone à urbaniser à vocation économique
- **1 AUr** Zone de renouvellement urbain
- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle à protéger
- **Na** Secteur bâti en zone naturelle à vocation agricole
- **Np** Secteur naturel à vocation d'espace public

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
3, rue de Witten 60000 BEAUVAIS
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de RESSONS SUR MATZ

PLAN LOCAL D' URBANISME

MODIFICATION N°2

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
30 JUIN 2020

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Bourg"

Echelle : 1/2000e